

08.013 Caisse de pension

Intervention de François Cuche, député PS

Nous interviendrons à deux titres, tout d'abord en qualité de président de la commission, ensuite, en tant que rapporteur du groupe socialiste.

Tout d'abord en tant que président de la commission CPU:

Voilà une commission qui a travaillé vite, sur un sujet complexe, avec un certain nombre d'enjeux financiers et sociaux non négligeables...

Voilà donc une commission qui a dû œuvrer à trouver un compromis, et afin de bien discerner les enjeux, nous avons eu l'avantage de bénéficier d'avis de spécialistes tout au long de notre réflexion. Nous voulons ici les remercier pour leurs appuis techniques.

Je tiens à relever, que même si la négociation a été rude, un excellent esprit a prévalu lors de nos travaux. Ainsi, en faisant chacun un pas l'un vers l'autre il a été possible de se mettre d'accord. Bien sûr, et nous le savons tous... L'équilibre de l'accord que nous avons trouvé est fragile, extrêmement fragile, et nécessaire, parce que ce projet de loi devra être adopté à la majorité qualifiée... dès lors, les uns et les autres devront en rester au terme strict de l'accord pour que la nouvelle loi instituant une caisse de pension unique de la fonction publique neuchâteloise voie le jour. N'oublions pas l'aspect humain de la question, en effet, nous avons entre nos mains, le destin des retraites de quelques 22'000 personnes ainsi qu'un aspect économique non négligeable pour le canton et les collectivités publiques!

Ces enjeux sont apparus clairement aux membres de la commission, tant la négociation a été laborieuse. Nous avons pu apprécier les exposés de Mrs Thomann et Herzog qui ont su mettre en évidence les spécificités des différents modes de primautés soit, de cotisations ou de prestations. Cette introduction a permis aux membres de la commission de mieux se comprendre, et surtout de se rendre compte des enjeux financiers liés au changement de primauté. Cette introduction a eu le mérite de mettre sur la table le coût réel immédiat du changement de primauté, et donc, les enjeux réels pour les finances du canton.

A partir de ce moment là, les travaux sur les amendements liés au rapport CPU ont pu démarrer, nous nous sommes compris, et de part et d'autre, des pas ont pu être franchis !

Tout d'abord, si l'enjeu principal a été centré d'abord sur les différents modes de primauté, c'est bien entendu la santé financière de la Caisse unique qui a préoccupé et qui a recentré les discussions de la commission. Pour certains, il est primordial que le taux de couverture de la caisse de pension atteigne rapidement 100%, pour d'autres, la santé financière de la caisse est une question importante qui doit être de toute façon réglée.

C'est sur ce terrain là d'ailleurs que la commission a trouvé son premier point de rencontre. En effet, pour tous les commissaires, la santé financière de la caisse est un élément prépondérant. Il a été donc décidé que son assainissement était prioritaire. Nous relèverons aussi que les commissaires se sont mis d'accord sur un chemin de croissance, avec une marge de plus ou moins 5%, ce qui offre une fourchette totale relativement confortable de 10% sur ce chemin de croissance, qui a première vue semble pentu, mais cette progression est relativisée, grâce à cette marge de 10%, là aussi des pas ont pu être faits de part et d'autre...

Le chemin de croissance, afin d'atteindre le taux de couverture idoine a été jalonné, ainsi dans un délai de 30 ans, nous devrions atteindre le seuil du taux de couverture à 100%. Il a été prévu, que dès le passage à un taux de couverture à 100%, la caisse devrait passer de la primauté de prestations à la primauté des cotisations, plusieurs voix se sont élevées pour rendre la commission consciente qu'un taux de couverture à 100%, c'est trop faible pour passer en primauté des cotisations, car les fluctuations boursières pourraient mettre en danger la caisse si cette dernière n'a pas une marge de couverture confortable de 15%, en

plus du seuil fatidique de 100%. Pour le passage en primauté de cotisations, plusieurs schémas ont été évoqués, avec quelques variantes, certes novatrices, mais peu réalistes aux yeux de nos experts. In fine, heureusement, la solution pragmatique d'atteindre une couverture à 100% a été choisie, même si elle semble encore un peu faible pour passer en primauté des cotisations. Cette solution nous laisse par ailleurs quelques années pour redresser la situation financière de la caisse, mais en termes actuaires, nous devons bien nous rendre compte, que 30 ou 40 ans... c'est juste demain.

Pour conclure, dans ce canton, nous avons parlé à de nombreuses reprises d'équilibre... l'équilibre des efforts, l'équilibre des sacrifices... et bien aujourd'hui, avec le travail de la commission CPU, nous sommes dans une logique d'équilibre... celui des concessions... ce qui nous a permis d'arriver à un consensus, ce qui devrait permettre, je l'espère, au nom de la commission, de trouver une majorité qualifiée pour ce rapport.

- En tant que rapporteur du groupe socialiste...

Disons le d'emblé, ce projet de loi n'a pas soulevé l'enthousiasme du groupe l'accueil a même été glacial, En effet, nous constatons que des éléments sont déplaisants. Tout d'abord, nous savons que le projet proposé par le Conseil d'Etat, était un projet porté par l'exécutif cantonal, en partenariat avec les différents partenaires sociaux. Nous savons que ce travail a été conséquent, il a nécessité beaucoup d'énergie, beaucoup de temps et un certain nombre de concession de part et d'autre... En acceptant de retravailler ce projet de loi en commission et en le modifiant, le principe du partenariat social n'est plus de mise, et cela ne nous convient pas, mais en accepterons ce principe, c'est pour nous, déjà une première concession importante, la seconde, c'est d'encre dans la loi, que nous passerons à terme à un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Ce système, en effet, est moins solidaire, donc plus individuel, ce qui nous plaît beaucoup moins.

Dans le détail, pour nous, à l'article 4 nous aurions préféré parler, à l'alinéa 2 d'un plan sur 40 ans, avec un taux de couverture à 115%, sur ce point, nous pensons que la législation fédérale pourrait évoluer et imposer aux caisses publiques, à terme, un degré de couverture à 100%, notamment en relation avec certaines déconfitures retentissantes de caisses de pension publiques... Et bien entendu, nous aurions aussi préféré resté, comme déjà indiqué, en primauté de prestations.

A l'article 33, en y mettant toutes les réserves d'usage, nous accepterons la prolongation de l'âge limite pour prendre sa retraite... bien que nous pensons qu'actuellement, l'air du temps, pousse plutôt les assurés à prendre une retraite anticipée...

Pour ce qui concerne l'article 43, nous pensons qu'effectivement, économiquement, le renchérissement est un levier important pour agir sur la pérennité financière d'une caisse... Economiquement, mais pas socialement! Là nous aurions préféré la garantie d'un renchérissement à 50%... Mais cette énorme concession, flanquée d'un risque évident, si le chemin de croissance n'est pas atteint... cette concession importante donc, nous sommes prêt à la faire, elle nous fait mal, mais elle fait partie de l'équilibre des concessions... Elle est atténuée parce que le risque est également juste dans l'autre sens, en effet, si les performances de la caisse sont bonnes, les pensionnés verront l'indexation de leur rente passer à plus de 50%, cet échange de bons procédés fait partie de l'équilibre des concessions à laquelle j'ai déjà fait allusion.

A l'article 49 est définit le chemin décroissance, le groupe socialiste estime nécessaire de jalonné ce parcours de croissance, néanmoins, il trouve le système un peu rigide, il l'aurait préféré plus souple, et moins cadré. Cette rigidité pourrait obliger les autorités à prendre des mesures, qui s'auto corrigerait après quelques exercice, par le simple effet de la santé des marchés boursiers. Nous constatons aussi que pour tenir le balisage du chemin de

croissance, des outils sont prévus, et nous le déclarons, tout ces outils ne nous enchantent pas, mais encore une fois, c'est au nom de l'équilibre des concessions que nous pouvons vivre avec cela, parce que si le chemin de croissance effectif est meilleure que celui prévu, la pleine indexation des rentes pourra être versée.

Pour ce qui concerne l'article 50, c'est bien évidemment variante 2 qui est retenue par le groupe.

Bien qu'un article tel que le 61 semble nécessaire, nous le trouvons positionné trop tôt dans le temps, nous imaginions que sur ce point, un ou deux ans de plus pour pratiquer cette évaluation semble une nécessité, car les à-coups du démarrage de la caisse unique pourront avoir une influence après seulement quatre ans.

Ce qui nous semble tout de même positif et les éléments qui peuvent nous amener à accepter ce rapport sont :

- Les changements sont jalonnés et structurés, ce qui permettra de se donner du temps pour un assainissement financier à 100% de cette nouvelle caisse publique.
- La répartition des cotisations entre assurés et employeur sont fixés dans une proportion de 40-60 %.
- Les employeurs, en vertu de l'article 47 verseront entre 140 et 155% de la somme des cotisations versée par les assurés.
- L'âge de la retraite ordinaire reste fixée à 62 ans, mais elle peut être anticipée depuis 58 ans et il sera possible de la prendre jusqu'à 70 ans.

Nous avons aussi des questionnements par rapport au chemin de croissance et son jalonnement, en effet, le taux de couverture d'entrée des trois caisses à la CPU était prévu à 75% sur le projet, aujourd'hui, nous savons que le rendement des valeurs boursières baisse considérablement et que ces dernières ont une influence sur le rendement des caisses, en particulier, celles qui possèdent un portefeuille d'action important. En partant d'un point plus bas, selon toutes vraisemblances, il sera difficile de rester dans le chemin de croissance. Pour nous il est primordiale que nous puissions rester dans ce chemin de croissance prévu, afin d'assurer au minimum, et cela nous y tenons, la demi indexation du coût de la vie.

Bien sûr, ce rapport est un compromis politique, c'est en quelques sortes de l'équilibrisme et nous avons bien senti que pour arriver à la majorité qualifiée, nous allions devoir faire quelques pas en direction de nos voisins de droite, eux même en ont fait quelques uns dans notre direction. Mais disons le franchement, nous n'irons pas plus loin que ce qui a été négocié au sein de la commission, pour nous la moindre modification qui viserait encore à durcir cette loi, deviendrait un casus belli ! Et nous ne pourrions plus soutenir un tel projet.

Nous aimerions aussi ajouter que la loi telle qu'elle nous avait été présentée dans sa première mouture, à la session d'avril, nous convenait, c'est donc conscient des responsabilités que nous avons vis à vis des 22'000 assurés de la CPU que nous avons été d'accord de travailler à la modification de cette loi, afin que les employés dépendant de la CPU, en particulier, d'Hôpital neuchâtelois, de Viteos, puisse être intégrés à une caisse de deuxième pilier publique et cantonale.

Nous avons bien entendu aussi des bruits émanant des partenaires sociaux, notamment du Syndicat des services publics qui a déjà annoncé que ce projet de loi ne leur convenait pas, et qu'il serait combattu.

La majorité du groupe socialiste acceptera sans enthousiasme ce projet de loi au nom de l'équilibre des concessions, quelques personnes préféreront s'abstenir.

Je vous remercie pour votre attention.